

MAROMME

CAHIER DES CHARGES

**AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PAUL FORT
ET MODIFICATION DE L'ACCES CUISINES ET LOGEMENTS**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Aménagement de la cour de l'école P. Fort et modification de l'accès cuisines et logements

La ville de Maromme souhaite procéder à l'aménagement extérieur de la cour de l'école Paul Fort et modifier les accès aux cuisines et logements suivant plan joint.

MARCHE DE TRAVAUX (suivant CCAG Travaux 2009)

Mode de passation Le présent marché est un marché de fournitures courantes, soumis aux dispositions de l'Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est une procédure adaptée.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Variantes: Les variantes ne sont pas autorisées.

Négociation : La collectivité se réserve le droit de négocier

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Délais de réalisation : Les travaux sont à réaliser **impérativement en juillet 2017**

Exécution du marché : Le marché s'exécute par l'émission **d'un ordre de service** édité par la Ville de MAROMME, sur lequel seront précisées la commande "offre de base" et éventuellement ses options ainsi que le délai contractuel.

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Pièces constitutives du dossier :

- Annonce
- Acte d'engagement
- Attestation de visite
- Plan
- Croquis pour réalisation de la dalle béton

Assurance :

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché, couvrant tout dommage aux personnes et aux biens, avec remplacement à l'identique des biens endommagés.

Cette attestation doit être fournie lors de la remise des offres.

Résiliation, différends et litiges :

Seules les stipulations du C.C.A.G travaux 2009, relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

Le Tribunal Administratif est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

Attestation de visite :

L'Opérateur Economique est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution de la prestation.

L'Opérateur économique est tenu de vérifier sur le terrain la faisabilité du projet. Il ne pourra être, en aucun cas, demandé de compensation financière l'attribution du marché.

L'Opérateur économique reconnaît avoir, notamment, avant la remise de son offre :

- pris connaissance complète et entière des sites ainsi que des conditions d'accès et de tous éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux ;
- apprécié toute difficulté inhérente au site, aux moyens de communication, aux ressources en main d'œuvre ;
- contrôlé les indications des documents du présent cahier des charges ;
- s'être entouré de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès du Maître d'ouvrage et auprès de tous les services ou autorités compétentes.

A cet effet, deux visites communes sont organisées sur site, sur rendez-vous pris auprès du Centre Technique Municipal (02 32 82 22 09), les

- le 14 avril 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- le 24 avril 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Présentation des offres : Pièces à remettre**Pièce contractuelle**

- L'Acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire entièrement complété et signé
- Le plan signé
- L'attestation de visite dûment complétée et signée

Pièces obligatoires :

- DUME

ou

- Attestations sur l'honneur
- Attestations URSSAF
- Attestations fiscales et sociale
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance
- Un mémoire technique comprenant :
 - modalités d'exécution et planning de réalisation
 - fiches techniques du matériel, notices ...
- RIB

Critères de jugement :

- **Mémoire technique : 50 à**
 - analyse des matériaux utilisés
 - note méthodologique
 - délais d'exécution
- **Prix : 50 %**

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse » (suivant article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Élimination des candidats : Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au présent Cahier des charges.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas complété toutes les lignes du bordereau des prix figurant à l'acte d'engagement
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Retrait et remise du cahier des charges :

➤ Le présent cahier des charges est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28

Par e-mail à l'adresse suivante : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

ou sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

➤ ou peut être retiré sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME

➤ Il est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique **Marchés publics**)

sur le site : <https://marchespublics.adm76.com>

- **Dématérialisation** :

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans ce CCP. au plus tard le **28 avril 2017 à 16 h.**

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

La Copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

Renseignements :

- Pour des renseignements d'ordre administratif : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**
E.mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr
- Pour des renseignements d'ordre technique :
M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
E.mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 7 avril 2017